

BROCHURE

1 USAGE SÉCURISÉ DES PESTICIDES

CONSIGNES DE DOSAGE



Le COLEAD met cette brochure à disposition des producteurs et exportateurs de fruits et légumes des pays ACP (Afrique – Caraïbes – Pacifique). Les consignes illustrées dans les pages qui suivent sont destinées aux personnes responsables de l'application des pesticides.

Cette brochure rassemble les consignes à suivre pour le dosage et les recommandations pour la protection de l'environnement. Elle propose une méthode simple pour déterminer avec une précision suffisante le volume épandu par hectare et la dose de produit à préparer pour traiter efficacement.

Des brochures sur d'autres thèmes sont également disponibles sur les sites web COLEAD (www.colead.link).

La présente publication a été développée par le programme Fit For Market +, mis en œuvre par le COLEAD dans le cadre de la Coopération au développement entre l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OEACP) et l'Union européenne (UE). Il convient de noter que les informations présentées ne reflètent pas nécessairement le point de vue de ses bailleurs de fonds.

Cette publication fait partie intégrante d'une collection de ressources du COLEAD, qui se compose d'outils et de matériels pédagogiques et techniques, en ligne et hors ligne. L'ensemble de ces outils et méthodes est le résultat de plus de 20 années d'expérience et a été mis en place progressivement à travers des programmes d'assistance technique mis en œuvre par le COLEAD, notamment dans le cadre de la coopération au développement entre l'OEACP et l'UE.

L'utilisation de désignations particulières de pays ou de territoires n'implique aucun jugement de la part du COLEAD quant au statut légal de ces pays ou territoires, de leurs autorités et institutions ou de la délimitation de leurs frontières.

Le contenu de cette publication est fourni sous une forme « actuellement disponible ». Le COLEAD ne donne aucune garantie, directe ou implicite, concernant l'exactitude, l'exhaustivité, la fiabilité, la pertinence de l'information à une date ultérieure. Le COLEAD se réserve le droit de modifier le contenu de cette publication à tout moment, sans préavis. Le contenu peut contenir des erreurs, des omissions ou des inexactitudes, et le COLEAD ne peut garantir l'exactitude ou l'exhaustivité du contenu.

Le COLEAD ne peut garantir que le contenu de cette publication sera toujours à jour ou qu'il conviendra à des fins particulières. Toute utilisation du contenu se fait aux risques et périls des utilisateurs, qui sont seuls responsables de leur interprétation et de leur utilisation des informations fournies.

Le COLEAD décline toute responsabilité en cas de préjudice, de quelque nature que ce soit, résultant de l'utilisation ou de l'impossibilité d'utiliser le contenu de cette publication, y compris mais sans s'y limiter, les dommages directs, indirects, spéciaux, accessoires ou consécutifs, la perte de profits, la perte de données, la

perte d'opportunité, la perte de réputation, ou toute autre perte économique ou commerciale.

Cette publication peut contenir des hyperliens. Les liens vers des sites / plates-formes autres que ceux de COLEAD sont fournis uniquement à titre d'information sur des sujets qui peuvent être utiles au personnel du COLEAD, à ses partenaires-bénéficiaires, à ses bailleurs de fonds et au grand public. Le COLEAD ne peut pas et ne garantit pas l'authenticité des informations sur Internet. Les liens vers des sites / plates-formes autres que ceux de COLEAD n'impliquent aucune approbation officielle ou responsabilité quant aux opinions, idées, données ou produits présentés sur ces sites, ni aucune garantie quant à la validité des informations fournies

Sauf indication contraire, tout le matériel contenu dans la présente publication est la propriété intellectuelle du COLEAD et est protégée par des droits d'auteur ou autres droits similaires. Ce contenu étant compilé exclusivement à des fins éducatives et/ou techniques, la publication peut contenir des éléments protégés par des droits d'auteur dont l'utilisation ultérieure n'est pas toujours spécifiquement autorisée par le titulaire de ces droits.

La mention de noms de sociétés ou de produits spécifiques (qu'ils soient ou non indiqués comme enregistrés) n'implique aucune intention de porter atteinte aux droits de propriété et ne doit pas être interprétée comme une approbation ou une recommandation de la part du COLEAD.

La présente publication est publiquement disponible et peut être librement utilisée à condition que la source soit mentionnée et/ou que la publication reste hébergée sur l'une des plateformes du COLEAD. Cependant, il est strictement interdit à toute tierce partie de représenter ou laisser entendre publiquement que le COLEAD participe à, ou a parrainé, approuvé ou endossé la manière ou le but de l'utilisation ou la reproduction des informations présentées dans la présente publication, sans accord écrit préalable du COLEAD. L'utilisation du contenu de la présente publication par une tierce partie n'implique pas une quelconque affiliation et/ou un quelconque partenariat avec le COLEAD.

De même, l'utilisation d'une marque commerciale, marque officielle, emblème officiel ou logo du COLEAD, ni aucun de ses autres moyens de promotion ou de publicité, est strictement interdite sans le consentement écrit préalable du COLEAD. Pour en savoir plus, veuillez contacter le COLEAD à l'adresse network@colead.link

INTRODUCTION

Le but de cette brochure est d'apprendre au producteur à calculer et à mesurer correctement la dose de pesticide à utiliser.

Il est en effet important de doser correctement les pesticides lors de chaque traitement, de manière à en appliquer suffisamment pour contrôler efficacement les maladies et les ravageurs, mais sans dépasser la dose recommandée afin d'éviter les résidus sur les produits à la récolte. La présence de résidus rend les produits récoltés dangereux pour la santé et donc invendables.

Vous trouverez dans cette brochure une méthode pratique pour calculer la quantité à mesurer, de manière à ce que le pesticide correctement dosé vous soit une aide efficace et sans risque.

LISTE DES CONSIGNES DE DOSAGE

S'ÉQUIPER CORRECTEMENT

1. Utiliser un pulvérisateur en bon état, sans fuites.
2. Régler au besoin avant l'utilisation la forme du jet.
3. Calibrer régulièrement l'appareil, au moins une fois par an.
4. Si nécessaire nettoyer la buse et les filtres.
5. Utiliser des ustensiles appropriés qui permettent de mesurer de petits volumes.

ACHETER LE PESTICIDE

1. Refuser les produits détériorés et ceux sans étiquette.
2. Ne jamais reconditionner les produits.
3. Lire la dose recommandée et les instructions sur l'étiquette (mode d'emploi).
4. Choisir correctement les équipements de sécurité en fonction du risque et des recommandations sur l'étiquette (bande de couleur et pictogrammes de sécurité).

ESTIMER LE VOLUME DE BOUILLIE ÉPANDU PAR HECTARE

1. Remplir entièrement d'eau propre le réservoir en utilisant un récipient gradué pour mesurer le volume d'eau versé dans le réservoir.
2. Régler, au besoin, la tête de buse pour pulvériser de fines gouttes.
3. Mesurer avec précision une surface de 100 m².
4. Pulvériser toute la surface délimitée en respectant une vitesse de traitement normale et en pompant régulièrement pour maintenir la pression.
5. Mesurer le volume d'eau à ajouter pour remplir à nouveau le réservoir jusqu'au maximum.
6. Calculer par différence le volume pulvérisé sur la surface (100 m²), et multiplier par 100 pour obtenir le volume de bouillie épandu à l'ha (10.000m²) appelé «V» dans ce qui suit.

CALCULER LA QUANTITÉ DE PRODUIT NÉCESSAIRE POUR CHAQUE REMPLISSAGE DE CUVE

- Pour les produits liquides, appliquer la formule suivante :

$$\text{Quantité de produit à mesurer (L)} = \frac{\text{Dose recommandée (L/ha)}}{\text{Volume de bouillie par hectare (L)}} \times \text{Capacité de la cuve (L)}$$

- 2. Pour les produits solides, appliquer la formule suivante :

$$\text{Quantité de produit à mesurer (kg)} = \frac{\text{Dose recommandée (kg/ha)}}{\text{Volume de bouillie par hectare (L)}} \times \text{Capacité de la cuve (L)}$$

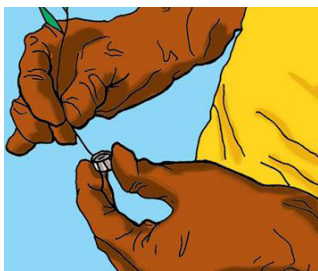
NOTER APRÈS CHAQUE TRAITEMENT

1. Après chaque traitement, noter: la date, la parcelle, la culture, le nom du produit, les quantités mesurées, les conditions d'application et le nom de l'applicateur.
2. Remplir la fiche de gestion du stock de pesticide.

S'ÉQUIPER CORRECTEMENT



- Utiliser un pulvérisateur en bon état, sans fuites.
- Régler au besoin avant l'utilisation la forme du jet.
- Calibrer régulièrement l'appareil, au moins une fois par an.



- Si nécessaire nettoyer la buse et les filtres.



- Utiliser des ustensiles appropriés qui permettent de mesurer de petits volumes.

ACHETER LE PESTICIDE



- Refuser les produits détériorés et ceux sans étiquette.

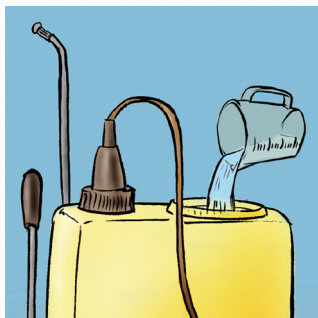


- Ne jamais reconditionner les produits.



- Lire la dose recommandée et les instructions sur l'étiquette (mode d'emploi).
- Choisir correctement les équipements de sécurité en fonction du risque et des recommandations sur l'étiquette (bande de couleur et pictogrammes de sécurité).

ESTIMER LE VOLUME DE BOUILLIE ÉPANDU PAR HECTARE



- Remplir entièrement d'eau propre le réservoir en utilisant un récipient gradué pour mesurer le volume d'eau vers dans le réservoir.



- Régler, au besoin, la tête de buse pour pulvériser de fines gouttes.

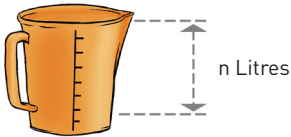


- Mesurer avec précision une surface de 100 m².

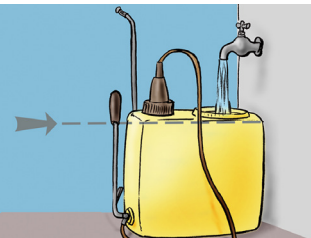
ESTIMER LE VOLUME DE BOUILLIE ÉPANDU PAR HECTARE



- Pulvériser toute la surface délimitée en respectant une vitesse de traitement normale et en pompant régulièrement pour maintenir la pression.



- Mesurer le volume d'eau à ajouter pour remplir à nouveau la cuve jusqu'au maximum.



- Calculer par différence le volume pulvérisé sur la surface (100 m²), et multiplier par 100 pour obtenir le volume de bouillie épandu à l'ha (10.000 m²), appelé « V » dans ce qui suit .



n Litres
-> 100m²

n Litres x 100
-> 1 ha
= V

CALCULER LA QUANTITÉ DE PRODUIT NÉCESSAIRE POUR CHAQUE REMPLISSAGE DE CUVE

- Pour les produits liquides, appliquer la formule suivante :

$$\text{Quantité de produit à mesurer (L)} = \frac{D}{V} \times C$$

D= Dose recommandée (L/ha) : voir étiquette du pesticide

V= Volume de bouillie par hectare (L) : voir vignettes p.6

C= Capacité de la cuve (L) : voir vignettes p.5

- Pour les produits solides, appliquer la formule suivante :

$$\text{Quantité de produit à mesurer (Kg)} = \frac{D}{V} \times C$$

D= Dose recommandée (kg/ha) : voir étiquette du pesticide

V= Volume de bouillie par hectare (L) : voir vignettes p.6

C= Capacité de la cuve (L) : voir vignettes p.5



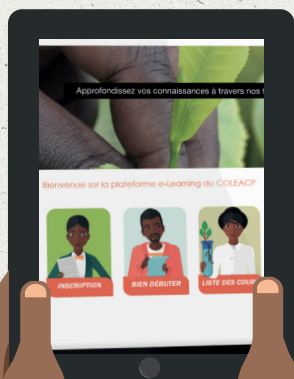
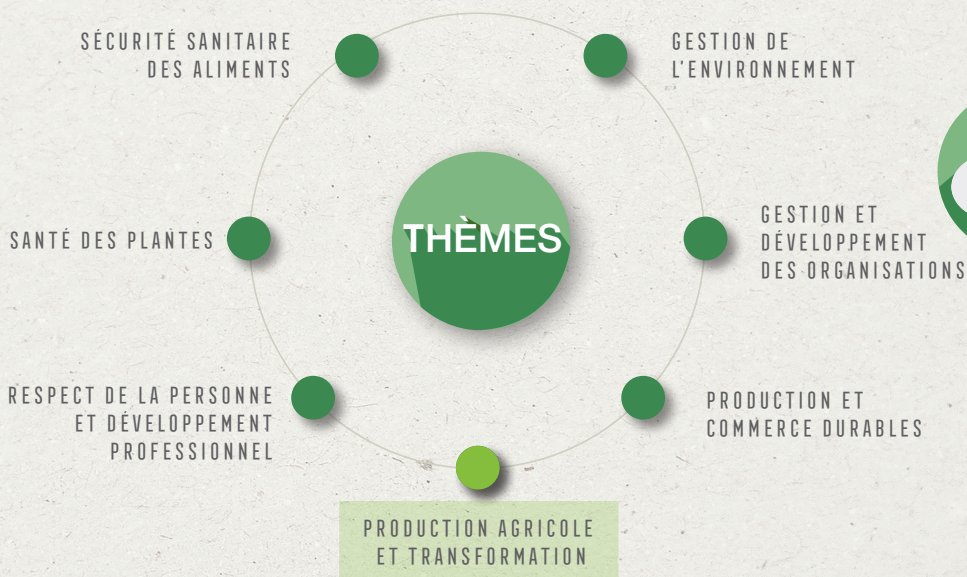
10/02/2007-PARCELLE 17
HARICOT VERT
PRODUIT EC 250
30 ml
APPAREIL A DOS, 600 L/ha

- Après chaque traitement, noter : la date, la parcelle, la culture, le nom du produit, les quantités mesurées, les conditions d'application et le nom de l'applicateur
- Remplir la fiche de gestion du stock de pesticide.

PLATEFORME E-LEARNING DU COLEAD

RECEVEZ VOTRE ACCÈS À NOTRE PLATEFORME DE FORMATION À DISTANCE RÉSERVÉE AUX ACTEURS DU SECTEUR AGRICOLE DANS LES PAYS D'AFRIQUE, DES CARAÏBES ET DU PACIFIQUE.

TESTEZ ET AMÉLIOREZ VOS
CONNAISSANCES À VOTRE RYTHME !



<https://training.colead.link>



COLEAD

**PRODUCTION ET
COMMERCE DURABLE**

**RESPECT DE LA PERSONNE
ET DÉVELOPPEMENT
PROFESSIONNEL**

SANTÉ DES PLANTES

**GESTION DE
L'ENVIRONNEMENT**

**SÉCURITÉ SANITAIRE
DES ALIMENTS**

**GESTION ET DÉVELOPPEMENT
DE L'ENTREPRISE**

**PRODUCTION AGRICOLE
ET TRANSFORMATION**

**MÉTHODOLOGIE
DE FORMATION**